



Acte de vente different du compromis

Par **nicolesabatier**, le **18/04/2008** à **09:05**

un notaire peut il ajouter une clause devaforisant les acheteurs dans l'acte authentique de vente, , et bien entendu au profit des vendeurs qui sont déjà ses clients sans que cette clause soit mentionnée au compromis ainsi qu'a l'attestation remise le jour de la vente.